

RESIDENCE DU RUANDA,
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 27/septembre 1951.-

N° 2542/Fin.

OBJET,

Adjudication Ali Rawiji
Livraison d'huile de palme.-

ASTRIDA



1825

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre télégramme n° 401026/Fin.II/O du 26/9/51,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le poids net des six
fûts de l'huile de palme fournis par Bashir n'est pas connu par le
fait qu'on a acheté au prix de 4.400 frs par fût de 190 Kgr.

Vu la pénurie de l'huile de palme à cet époque la
le prix unitaire était de 23,10 frs.le Kilo , quoique seulement un prix
de 15,80 par kilo était prévu pour l'adjudication du 1er semestre.

Je vous transmets en annexe le P.V. attestant la carence
de l'adjudicataire Ali Rawiji à l'époque en question.

Le Comptable Territorial, 920
E.LENOIR,

Monsieur le Chef du Service des Finances

à

USUMBURA.-

P.V. DE MANQUEMENT D'ADJUDICATAIRE.

L'an mil neuf cent cinquante et un, le trentième jour du mois de mai,
Nous, ANTONISSEI, W. Administrateur de Territoire à Astrida .-

Avons constaté que Monsieur Ali Raviji, adjudicataire pour la fourniture
d'huile de palme dans le 1er semestre 1951, a fourni à ce jour :

le 20/3/51 575 Kilos d'huile .

le 28/3/51 400 Kilos

Total : 975 Kilos.

L'adjudicataire Ali Raviji s'était engagé de fournir 1.000 K^o d'huile
de palme dans les 5 premiers jours des six premiers mois 1951.

A ce jour, ces obligation s'élèvent à 5.000 K^o dont il a fourni
975 Kilos.

Vu, l'obligation absolue de ravitailler les chantiers routiers, nous
avons acheté à Monsieur Bashir - Kirehe 6 fûts d'huile de palme au prix de 4.400,-
francs. Poids : 6 x 190 Kilos = 1.140 Kilos.

Astrida, le 3 octobre 1951.-

L'Administrateur Chef du Territoire,
ANTONISSEI, W.,

